

**PROCES-VERBAL DU REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2016
A LA MAISON DES ASSOCIATIONS-SALLE DES FETES DE LA MADELEINE DE NONANCOURT**

Date de convocation : 22 Janvier 2016

Membres en exercice ayant pouvoir délibératif : 28

Membres en exercice ayant pouvoir consultatif : 9

Votants - pouvoir délibératif : 26 (24 titulaires – 2 suppléants ayant un pouvoir)

Votants - pouvoir consultatif : 7

L'an deux mil seize le 4 février à 18 heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes-Maison des Associations de la Madeleine de Nonancourt, sous la présidence de Madame Michèle ROUVEIX, Présidente.

Présents :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *Titulaires : M. Boreggio, M. Cissey, M. Confais, M. Jennat, Mme Loust, M. Masson - Suppléants : M. Albenque, M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Titulaires : M. Auger, M. François, M. Jean- Etienne Morel, M. Petitbon, M. Rivemale, M. Souchay - Suppléants : M. Perron, M. Samon*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaires : M. Brault, M. Cheron, M. Henras, Mme Leray*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaires : Mme Bonnard, M. Boulogne, M. Levee, M. Romero*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Titulaires : M. Daniel Colleu, M. Garrigues, M. Hervieu, Mme Rouveix - Suppléant : M. Dufour*
- Conseil de Développement : *M. Costes, Mme Henras, Mme Lenormand, M. Morgoun, M. Rabartin, M. Rami, M. Varigault*

Absents ayant donné leur pouvoir :

- Communauté de Communes de la Porte Normande : *M. Cochon à M. Jean-Pierre Morel*
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure : *M. Fleury à M. Dufour*

Absents :

- Communauté de Communes de La Porte Normande : *Suppléants : Mme Bonnard, M. Etienne Colleu,*
- Communauté de communes du Pays de Verneuil-sur-Avre : *Suppléant : Mme Clough Jacques*
- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : *Titulaire : M. Louvard - Suppléants : Mme Dumez, M. Pinchon*
- Communauté de Communes du Pays de Damville : *Titulaire : Mme Sevin - Suppléants : M. Galichon, Mme Reber*
- Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure : *Suppléant : M. Veit*
- Conseil de Développement : *Mme Auffret, M. Leprevost,*

Secrétaire de séance : *M. Jean- Etienne Morel*

Était également présents: *M. Aubert (directeur), Mme Stinat (assistante)*

Approbation du Procès-Verbal du 16 Novembre 2015

Michèle ROUVEIX (Présidente) soumet aux membres du Comité Syndical le Procès-Verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Election d'un nouveau membre du Bureau (suite à la démission de M. Christian DORGE – Communauté de Communes du Pays de Damville),

Michèle ROUVEIX rappelle que suite à la démission de **Christian DORGE** de ses fonctions de Président de la Communauté de Communes du Pays de Damville et de ses responsabilités afférentes, un poste a été vacant non seulement au sein du Comité Syndical du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, mais également au sein du Bureau.

Concernant le Comité Syndical, **Michèle ROUVEIX** informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Damville a pourvu à son remplacement en désignant **M. Jean-Pascal LEVEE**, ancien maire de la commune de Damville et nouveau maire de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton.

Concernant le Bureau, **Michèle ROUVEIX** annonce qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection. Elle fait alors un appel à candidature auprès des membres de l'assemblée. **Jean-Pascal LEVEE** fait acte de candidature.

Michèle ROUVEIX procède au vote. **Jean-Pascal LEVEE** est élu à l'unanimité moins une abstention (vote consultatif).

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la fusion de 5 Communautés de Communes (Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, Communauté de Communes du Pays de Damville, Communauté de Communes du Canton de Rugles, Communauté des Communes Rurales du Sud de l'Eure),

Dans le cadre du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) de l'Eure en cours d'élaboration, le Préfet de Département a prédéfini un nouvel ensemble communautaire rassemblant les 5 communautés de communes suivantes : Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, Communauté de Communes du Pays de Damville, Communauté de Communes du Canton de Rugles, Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure et Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre.

Depuis 4 communautés de communes ont délibéré favorablement (Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, Communauté de Communes du Pays de Damville, Communauté de Communes du Canton de Rugles et Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre) ; et une défavorablement (Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure). Cette dernière souhaiterait en effet rejoindre majoritairement le Grand Evreux Agglomération et la Communauté de Communes de la Porte Normande ou bien l'Agglomération du Pays de Dreux.

Suite à ces consultations (organisées également au niveau communal), une évolution pourrait être proposée, dans ce sens, par les membres de la CDCI dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 2016. Néanmoins, dans la mesure où les échéances de cette fusion sont désormais relativement courtes (moins d'une année), les Communautés de Communes concernées ont souhaité d'ores et déjà engagés des travaux d'études en recourant à un prestataire qualifié.

Pour des raisons logistiques, elles ont alors sollicitées le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton pour assurer la coordination ainsi que le portage juridique et financier de cette mission d'assistance. Michèle ROUVEIX relate alors qu'elle a engagé une consultation sous la forme d'un marché à procédure adapté, et mis en place un jury d'audition composée des 5 présidents de communauté de communes.

Suite à la présentation du rapport d'analyse synthétisant et évaluant les offres reçues, il est proposé de retenir l'offre du candidat KPMG/FIDAL pour un montant de 42 304.50 € TTC assortie d'une mission complémentaire (accompagnement durant la 1^{ère} année de mise en œuvre) de 5 922.00 € TTC – soit un total de 48 226.50 € TTC.

Concernant le financement, il a été retenu qu'il serait pris en charge à part égale entre chacune des communautés de communes concernées. Le plan de financement serait comme suit :

- Hypothèse (5 Communautés de Communes)
Dépenses : 48 226.50 € - Recettes : 9 645.30 € par communauté de communes
- Hypothèse (4 Communautés de Communes)
Dépenses : 48 226.50 € - Recettes : 12 056.63 € par communauté de communes

A l'issue de cette présentation :

M. Serge MASSON interpelle les représentants de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure pour avoir plus de précisions sur leur positionnement. *Il lui est répondu, par l'intermédiaire de M. Joël HERVIEU, que les délégués communautaires et les communes sont en effet en désaccord avec la proposition du Préfet de l'Eure. Une contre-proposition a été alors faite pour rejoindre prioritairement le Grand Evreux Agglomération (2 tiers des voix) ou défaut l'Agglomération du Pays de Dreux (1 tiers des voix). Il est donc très fortement souhaité que cette contre-proposition puisse être reprise lors de la séance de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du 19 Février 2016.*

Mrs. Gérard CHERON et Sylvain BOREGGIO prennent acte de la position exprimée par la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure, mais précisent néanmoins qu'une situation définitive doit être rapidement stabilisée. En effet, la mise en place des travaux préparatoires aux projets de fusion entre communautés de communes pourrait être fortement compromise, si cette problématique de périmètre persiste sur les semaines et mois à venir.

M. Bruno COSTES suggère que le comité de pilotage soit le plus large possible en intégrant notamment des partenaires de la société civile, et qu'un chef de projet en interne soit nommé pour assurer un suivi « resserré » du prestataire d'études.

M. Jean-Luc BOULOGNE rappelle l'importance à formuler un « projet de territoire » allant au-delà de la simple harmonisation des compétences.

M. Gérard CHERON précise néanmoins que l'harmonisation des compétences sera déjà un exercice délicat à résoudre. Il prend notamment l'exemple de la compétence relative aux garderies périscolaires, dont seule la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton est actuellement compétente.

Les membres du Comité retiennent alors cette proposition à l'unanimité (moins 7 abstentions – représentants de la Communauté de Communes de la Porte Normande), et autorise Mme la Présidente a engagé la mission ainsi que les conventions de financement avec les communautés de communes.

Mise en place de la mission de « conseil en énergie partagé »,

Michèle ROUVEIX, assistée de **Thomas AUBERT** rappelle que la mission d'ingénierie et de conseil en énergie partagé vise à accompagner les projets liés à la maîtrise de l'énergie des collectivités, n'ayant ni la taille ni les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. Il s'agira ainsi de sensibiliser et informer les collectivités à la maîtrise de l'énergie de leur patrimoine immobilier, d'une part ; et d'accompagner et faciliter la réalisation de travaux de rénovation énergétique par les collectivités, d'autre part. *cf. document de travail remis en séance.*

Elle rappelle également que :

- l'action a été retenue par la Région lors du comité de pilotage du Contrat de Pays du 27 Octobre dernier,
- les modalités de mise en œuvre de l'opération - soit par recrutement en interne pour une période de 3 ans, soit par conventionnement avec l'ALEC 27 (*Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure*) ont été débattues lors d'une réunion de Bureau en date du 14 décembre dernier. Il en est ressorti qu'une large majorité s'est déclarée favorable à un conventionnement avec l'ALEC 27.

Pa voie de conséquence, le coût estimatif de l'intervention (conseiller, ingénierie d'appui complémentaire, frais de structure) a été estimé à hauteur de 76 000 €/an – soit 228 000 € sur 3 ans.

Le plan de financement serait le suivant :

- ADEME : 24 000 € /an - soit 72 000 € sur 3 ans
- Région Haute-Normandie : 40 % - soit 60 000 € sur 3 ans
- Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton : 96 000 € sur 3 ans (32 000 € /an)

Le conventionnement prévoit également l'accès à un ensemble d'autres prestations de l'ALEC 27 (soutien technique à la réalisation de projets à énergie renouvelable, interventions pédagogiques dans les établissements scolaires,...) à raison d'une cotisation de 0.10 €/habitant et d'un apport associatif de 6 000 € tout au plus.

Le calendrier de mise en œuvre serait le suivant :

- Février 2016/Mars 2016 : Enquêtes de besoin et priorisation des demandes
- Avril 2016/Décembre 2016 : Mise en œuvre du service sur une durée de 9 mois sur le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
- Janvier 2017/Mars 2019 : Mise en œuvre du service sur une durée de 27 mois sur les nouveaux territoires intercommunaux

A l'issue de cette présentation :

M. Sylvain BOREGGIO s'interroge sur la poursuite de la mission après l'année 2016 au regard de l'évolution à venir du périmètre du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. *Il lui est répondu que le Grand Evreux Agglomération engage également la reconduction de cette même mission pour une période de 3 années (même échéancier), et qu'elle pourra donc être reprise pour les collectivités qui sont amenées à le rejoindre. De même, la mission devrait à terme probablement être élargie au territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rugles dans le cadre de l'autre élargissement intercommunal en cours de préfiguration.*

M. Serge MASSON demande « comment sera effectué le choix des interventions pour la période correspondant à l'année 2016 ? ». *Il lui est répondu que les critères de priorisation n'ont pas été encore actés. Ils seront déterminés au regard de la réalisation de l'enquête préalable, et feront l'objet à minima d'une validation par les membres du Bureau.*

M. Bruno COSTES demande « si le recrutement du conseiller par l'ALEC 27 se fera en association avec des représentants du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton ? ». *Il lui est répondu que c'est l'ALEC27 qui assumera la responsabilité d'employeur, et que cette dernière apparait comme pleinement compétent pour réaliser le recrutement ou bien choisir de mettre à disposition un conseiller déjà en poste au sein de l'ALEC27. Aussi, il n'apparait pas comme nécessaire d'avoir un droit regard spécifique, et cela permettra par ailleurs de garder une certaine indépendance sur le sujet.*

M. Jean-Pascal LEVEE fait part que les services complémentaires liés à l'adhésion préalable, notamment les interventions pédagogiques dans les établissements scolaires, sont d'excellente qualité.

Les membres du Comité retiennent alors cette proposition, et autorise Mme la Présidente a engagé la mission ainsi que la convention de partenariat avec l'ALEC 27 ainsi que les demandes de financement.

Approbation des comptes administratifs 2015 et vote des budgets 2016

Michèle ROUVEIX, en l'absence de **Michel COCHON** (vice-président en charge des finances), assisté de **Thomas AUBERT** (directeur) présente les comptes administratifs 2015 et les budgets primitifs 2016.

Compte administratif 2015 – section principale :

Le compte administratif 2015 se solde avec un excédent de fonctionnement 39 906.82 € et un excédent d'investissement de 18 095.44 €, **soit un excédent cumulé de 58 002.26 €.**

Ces excédents s'expliquent principalement pour les 3 raisons suivantes :

- L'écart entre les dépenses non-engagées (observatoire foncier, portail numérique pour les associations, suspension des dépenses relatives à l'élaboration du SCOT) et les recettes non-perçues (financement de l'équipe d'animation/gestion LEADER pour l'élaboration de la candidature 2016-2022, financement de l'élaboration du SCOT) - cases « jaune » sur le document budgétaire, se révèle favorable : - 22 000 € environ
- Le non remplacement du poste d'assistante administrative sur une période de 4 mois et du poste de chargé de mission LEADER sur une période de 1 mois : - 10 000 € environ
- La maîtrise des dépenses générales : - 10 000 € environ

Budget primitif 2016 – section principale :

Les dépenses (page 1 – 3^{ème} colonne) :

Les charges générales de fonctionnement (chapitre D 011) sont augmentées de 50 % environ par rapport à l'année 2015, du fait qu'il est proposé d'engager une nouvelle mission de conseil en énergie partagée compte 611 (prestations de services par l'ALEC 27 – Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure) à partir du mois d'Avril 2015 - case « verte » sur le document budgétaire.

Les charges de personnel (chapitre D 012) demeurent globalement identiques. L'effectif resterait constant, à savoir : 1 temps plein pour le poste de directeur, 1 temps plein pour le poste de chargée de mission LEADER et 1 temps partiel à 80 % pour le poste d'assistante administrative et de gestion.

Les autres charges de gestion courantes (chapitre D 65) les charges financières (chapitre D66) et les dotations aux amortissements (chapitre D68) demeurent également identiques.

Les dépenses d'investissement n'appelleraient pas de remarques particulières. Elles correspondraient principalement à la relance des travaux du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) – compte 202 - case « verte » sur le document budgétaire.

Les recettes (page 2 – 3^{ème} colonne) :

L'estimation des recettes prévoit le versement des subventions des partenaires financiers pour les différentes actions en cours (études « SCOT »), renouvelées (équipe d'animation affectée au programme européen LEADER) ou nouvelles (mission de conseil en énergie partagée) - cases « verte » sur le document budgétaire. La participation budgétaire des communautés de communes a été maintenue à hauteur de 2,10 € par habitant.

- **Compte administratif 2015** – section annexe (instruction des actes d'urbanisme) :

Le compte administratif 2015 se solde avec un excédent de fonctionnement 19 642.35 € et un déficit d'investissement de 15 977.15 €, **soit un excédent de l'exercice de 3 665.20 €**. Pas de commentaires particuliers.

- **Budget primitif 2016** – section annexe (instruction des actes d'urbanisme) :

Les dépenses (3^{ème} colonne – partie haute) :

Les charges générales de fonctionnement (chapitre D 011) ont été réajustées par rapport à la réalisation effective des dépenses de l'année 2015. Il est à noter qu'elles correspondent à une année pleine et entière alors que celles de l'année 2015 correspondaient seulement à celle du second semestre 2015.

Les charges de personnel (chapitre D 012) demeurent globalement identiques (en tenant compte d'une période de 12 mois et non plus de 6 mois). L'effectif reste constant : 1 poste à temps plein d'instructeur n°1, 40 % d'un temps plein pour un poste d'instructeur n° 2 et 40 % d'un temps plein pour un poste d'assistante administrative et de gestion.

Les dépenses d'investissement n'appellent pas de remarques particulières. Elles correspondent principalement à l'achat de l'option « interface cartographique » du logiciel d'instruction des actes d'urbanisme, de bureautique et de mobilier.

- **Les recettes (3^{ème} colonne –partie basse):**

Les recettes prévisionnelles, constituées principalement par les participations communales (compte 70688), demeurent globalement identiques (en tenant compte d'une période de 12 mois et non plus de 6 mois).

A l'issue de ces présentations, les comptes administratifs 2015 sont soumis au vote séparément par **M. Jean-Pierre MOREL**, et les budgets primitifs 2016 sont soumis au vote séparément par **Mme Michèle ROUVEIX**. Ils sont alors approuvés à l'unanimité.

Informations et questions diverses : démarrage du programme européen LEADER 2016/2021, perspectives d'évolution du SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale,...

Démarrage du programme européen LEADER 2016/2021

Patrick BRAULT (vice-président en charge des programmes européens) confirme que la candidature LEADER 2016/2021 du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton a reçu un avis favorable de la Région de Haute-Normandie en décembre dernier. Il rappelle que les thématiques retenues sont liées à certains enjeux de la ruralisation déclinés dans les travaux du SCOT – à savoir les 4 points suivants :

1. Reconquérir et renouveler l'offre commerciale,
2. Répondre aux nouveaux enjeux de l'habitat,
3. Amplifier et diversifier les offres de loisirs culturelles et touristiques,
4. Soutenir des pratiques de déplacements plus solidaires et écologiques.

La dotation obtenue de fonds européens est inférieure à celle demandée, en raison d'un nombre de candidatures plus importante qu'à l'accoutumée. Elle est à ce jour de 1 573 900 € - soit 25 € par habitant.

Concernant l'impact du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) sur le programme LEADER du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, il est a priori nul. En effet, le programme LEADER a vocation principalement à reposer sur une stratégie de territoire partagée (en l'occurrence ici, celle des travaux du SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton). Il ne doit pas nécessairement s'appuyer sur un territoire institutionnel.

Néanmoins, le SDCI prévoit à ce jour que la Communauté de Communes du Canton de Rugles aurait vocation à fusionner avec la Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton, la Communauté de Communes du Pays de Damville, la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre et la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Canton de Rugles est en cours d'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) où les thématiques retenues à ce jour sont assez communes avec celles du SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

Aussi, au regard de ces éléments de contexte, **Patrick BRAULT** fait part qu'il pourrait être étudié à terme de déposer un complément de candidature auprès de la Région en intégrant le périmètre de la Communauté de Communes du Canton de Rugles. L'ambition serait d'obtenir une dotation d'au moins 200 000 € supplémentaire (soit 25 €/habitant).

Il annonce également qu'un nouveau (ou nouvelle) chef de projet es actuellement en cours de recrutement. Les entretiens de sélection sont prévus pour la mi-mars 2016

Enfin, **Patrick BRAULT** propose que les membres du Comité Syndical donnent délégation aux membres du Bureau pour finaliser la composition du comité de programmation et acter la désignation nominative par collègue et par siège. Les membres du Comité Syndical valident cette proposition.

Il rappelle que le comité de programmation avait été défini initialement dans le dossier de candidature de la manière suivante :

Collège public :

Elus de la CDC du Canton de Breteuil	Binôme représentant le pôle urbain de Breteuil-sur-Iton et une commune rurale
Elus de la CDC du Pays de Damville	Binôme représentant le pôle urbain de Damville et une commune rurale
Elus de la CDC de La Porte Normande	Binôme représentant le pôle urbain de Saint-André-de-l'Eure et une commune rurale
Elus de la CDC du Pays de Verneuil	Binôme représentant le pôle urbain de Verneuil-sur-Avre et une commune rurale
Elus de la CDC Rurales du Sud de l'Eure	Binôme représentant le pôle urbain de La Madeleine de Nonancourt et une commune rurale
Elus experts	Binôme d'experts du programme LEADER

Collège privé :

Transition énergétique et écologique des territoires	Binôme représentant l'artisanat, l'énergie et/ou l'écologie
Action en faveur de la création et du maintien de l'emploi	Binôme représentant l'emploi et/ou l'insertion
Amélioration lien rural/urbain	Binôme représentant l'environnement et/ou le paysage
Territorialisation de l'économie	Binôme représentant les circuits courts et/ou l'économie sociale solidaire
Renforcement des liens avec le monde agricole et sylvicole	Binôme représentant l'agriculture et/ou la sylviculture
Reconquête et renouvellement de l'offre commerciale	Binôme représentant le commerce et/ou les services
Adaptation de l'offre de loisirs touristique et culturelle	Binôme représentant le tourisme et/ou la culture

Perspectives d'évolution du SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale

Jean-Luc BOULOGNE (vice-président en charge du SCOT) fait part que l'impact du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) sera non négligeable quant à la poursuite de l'élaboration du SCOT. Aussi, la Communauté de Communes de la Porte Normande ne pourra plus faire partie du SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Elle fera partie d'un nouveau territoire de SCOT (ou de PLUI) avec le Grand Evreux Agglomération. Si ce dernier territoire s'élargit également au territoire de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure, il en sera de même. Cette hypothèse lui apparaît alors comme fort dommageable dans la mesure où le SCOT, dans sa configuration actuelle, a identifié la commune de La Madeleine de Nonancourt comme un pôle structurant majeur en matière économique.

A l'inverse, le regroupement de la Communauté de Communes du Canton de Rugles avec les autres territoires communautaires de Breteuil sur Iton, Damville et Verneuil sur Avre fait ce que le territoire de Rugles devrait intégrer mécaniquement le périmètre du SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.

Ainsi, il fait part que les travaux du SCOT, actuellement mis en sommeil, ne pourront être relancés (lancement d'un appel d'offres auprès d'un nouveau prestataire d'études) avant le second trimestre 2016, et en tout état de cause une fois que les nouveaux périmètres de SCOT seront suffisamment stabilisés et ne feront plus doute.

A l'issue de cette présentation :

M. Yves-Marie RIVEMALE demande si l'intégration à terme du territoire de Rugles ne risque pas de remettre en cause tous les travaux engagés jusqu'alors. *Il lui est répondu que la Communauté de Communes du Canton de Rugles est en cours d'élaboration d'un PLUI. Elle vient d'achever l'élaboration de son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Au vu de son contenu, il n'est apparu d'incompatibilité majeure avec les orientations actuelles du SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Il lui est même précisé que ces travaux pourront opportunément alimenter les travaux d'actualisation du futur SCOT.*

M. Alain PETITBON demande si les futures structures intercommunales élargies ne devront pas obligatoirement élaborer un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), et donc de fait abandonner l'élaboration des SCOT actuels. *Il lui est répondu que les futurs PLUI pourront être opérationnels au mieux dans 6 ans (voir plus). Aussi, l'idée de finaliser les travaux du SCOT à échéance de 24 mois permettrait alors de donner un premier cadre intercommunal en matière d'urbanisme.*

M. Jean-Pierre MOREL fait part que l'évolution à venir des nouveaux périmètres des intercommunalités ne remettra pas en cause à priori de manière significative sur le fonds les travaux du SCOT du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, dans la mesure où le diagnostic et le PADD montraient bien qu'il existait une distinction entre l'Est (plus urbain) et l'Ouest (plus rural) du Pays. Chaque vocation sera ainsi renforcée.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20 h 25 précises.



La Présidente, Michèle ROUVEIX